

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2015

Étaient présents : Jean-Pierre GUILLORE, Christine KERDRAON, Jean-Pierre LE DUIGOU, Joël DERRIEN, Nicolas LE NAOUR, Carole DAUPHIN, Daniel HUIBAN, Corinne DERRIEN (départ à 19 h.30), Françoise GOLIES, Cédric JAULNEAU (19 h.50), Hélène CHARPENTIER (18 h.50), Fabienne LE GALL, Laurent MINTEC et Flore MEFORT.

Absents excusés : Bruno JAFRE.

Secrétaire de séance : Laurent MINTEC.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte rendu du conseil municipal du 22 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1°) Travaux d'aménagement de la mairie et acquisition de matériel informatique pour l'école – demandes de subventions :

a) Travaux d'aménagement de la Mairie : Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015 par laquelle il a adopté le principe de partenariat avec la Poste pour la création d'une agence postale communale. Des travaux d'aménagement de la Mairie sont nécessaires pour pouvoir accueillir ce nouveau service à la population. Il présente le projet d'aménagement établi par Joëlle FURIC, architecte. Une estimation du coût des travaux et du mobilier a été établie par l'architecte, Joëlle FURIC ; elle s'élève à 103.300 € HT. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015 à l'opération « travaux de bâtiments communaux ».

D'autre part, il indique que Madame MALLEJAC, déléguée de La Poste aux relations territoriales, lors d'un entretien du 13 mai 2015, a indiqué que la participation de la Poste pourrait s'élever à 35.000 € en fonction des travaux à réaliser.

Ces travaux sont éligibles à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) versée par l'Etat. Le taux de subvention est compris entre 20 et 30 % du montant HT. Les travaux de remplacement des ouvertures sont également éligibles au fonds de concours de la Communauté de Communes relatifs aux économies d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le projet présenté,**
- **autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la Communauté de Communes au titre du fonds de concours économies d'énergie et de tout autre financeur.**

Remarques :

Fabienne LE GALL demande si quelque chose est prévu pour la résonance qu'il y a dans la salle du conseil. Joël DERRIEN répond qu'il n'a jamais remarqué de problème de résonance. La question va être posée à l'architecte.

b) Achat d'ordinateurs pour l'école publique : Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors du vote du budget primitif 2015, des crédits d'un montant de 3.500 € ont été votés pour l'acquisition d'ordinateurs supplémentaires pour l'école publique. Ce matériel informatique est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Remarques :

Laurent MINTEC demande le nombre de postes à acheter. Jean-Pierre GUILLORE répond qu'il s'agit de 6 postes pour l'instant. Il en faudrait 11 au total. Il faudra voir pour l'inscription de crédits au budget primitif 2016 pour les autres postes.

2°) Décision modificative budgétaire :

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 26 mai 2015, il a décidé d'adhérer au groupement de commande coordonné par la COCOPAQ pour la réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement collectif.

Le marché a été signé le 1^{er} octobre 2015 avec la société ARTELIA de BREST pour un montant 17.735 € HT, soit 21.282 € TTC. Cette opération bénéficie de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour 8.867,50 € et du Conseil Départemental du Finistère pour 5.325,00 €.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- Dépenses :
 - o Transfert de 7.090 € de l'article 020 « dépenses imprévues » à l'article 203 – Opération « diagnostic assainissement collectif ».
 - o Ajout de 14.192 € à l'article 203 – Opération « diagnostic assainissement collectif ».
- Recettes :
 - o Ajout de 14.192 € à l'article 131 – Opération « diagnostic assainissement collectif » (subventions Agence de l'Eau et Conseil Départemental).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires indiquées ci-dessus.

Remarques :

Daniel HUIBAN demande des précisions sur les articles comptables.

3°) Cession de terrains :

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal sa délibération du 7 juillet 2015 par laquelle il a été décidé d'ouvrir une enquête publique préalable aux cessions suivantes :

- A Goaremmou : cession d'environ 80 m² de terrain à Madame Hélène RIOU au pignon de sa propriété,
- A Créac'h-Mine : cession d'environ 850 m² de terrain à Monsieur Jean-Pierre LE DUGOU à proximité de son habitation.

Il rappelle son arrêté du 27 août 2015 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique du 14 au 28 septembre 2015 et désignant Monsieur Jean-Yves LE COULS en qualité de commissaire-enquêteur.

Il rend compte du déroulement de l'enquête publique, donne lecture de l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 18 octobre 2015 et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les projets de cession cités ci-dessus.

Il rappelle également les conditions de cessions, à savoir que le prix de vente du terrain est fixé à 0,30 € le m² et que les frais d'actes sont à la charge du demandeur.

Il est précisé que Monsieur Jean-Pierre LE DUGOU, conseiller municipal, concerné par la cession à Créac'h-Mine, quitte l'assemblée au moment du vote concernant ladite cession.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, vu les conclusions du commissaire-enquêteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable aux cessions et aux conditions indiquées ci-dessus,**
- **Autorise en conséquence Monsieur le Maire à signer les documents correspondants à ces transactions,**
- **Désigne Maître Alain GRALL, notaire à GUISCRIF, pour l'établissement des actes.**

Remarques :

Compte tenu de l'avis du commissaire-enquêteur qui recommande de rechercher une amélioration de l'accès à l'habitation de Goaremmou, Jean-Pierre GUILLORE indique que la Commune va procéder à l'installation d'un panneau « voie sans issue » à l'entrée de la route. En ce qui concerne la seconde réserve du commissaire-enquêteur relative au busage du ruisseau, Jean-Pierre GUILLORE donne la parole à Jean-Pierre LE DUGOU qui indique que le busage est impossible car l'eau passerait par-dessus les buses, il faudrait creuser pour évacuer l'eau plus loin. Joël DERRIEN pense qu'il faut laisser le terrain à l'état naturel et Nicolas LE NAOUR indique qu'il n'y a pas le droit d'intervenir sur un cours d'eau.

4°) Commission « jeunesse, sports, loisirs, animations, tourisme et culture » - Modification :

Monsieur le Maire indique que Christine KERDRAON, en sa qualité d'adjointe aux affaires scolaires, souhaiterait intégrer la commission « jeunesse, sports, loisirs, animations, tourisme et culture » actuellement composée de Fabienne LE GALL (vice-présidente), Nicolas LE NAOUR, Carole DAUPHIN, Corinne DERRIEN, Cédric JAULNEAU, Laurent MINTEC, Flore MEFORT et Hélène CHARPENTIER.

Il propose l'intégration de Christine KERDRAON en qualité de membre de ladite commission à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer Christine KERDRAON en qualité de membre de la commission communale « jeunesse, sports, loisirs, animations, tourisme et culture ».

Remarques :

Daniel HUIBAN souhaite connaître les raisons de Christine KERDRAON pour sa demande d'intégration de la commission. Christine KERDRAON répond que certaines activités décidées par la commission « jeunesse... » sont réalisées dans le cadre des temps d'accueil périscolaires qu'elle gère en qualité d'adjointe aux affaires scolaires.

5°) COCOPAQ – Convention plan de développement de la lecture publique :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal sa délibération du 22 septembre 2015 par laquelle il a ajourné la décision d'adhérer au plan de développement de la lecture publique présenté par la COCOPAQ compte tenu du manque d'éléments, notamment financiers, liés à cette convention.

Il indique que, lors du bureau communautaire du 27 octobre dernier, de nouveaux chiffres ont été arrêtés par la Communauté de Communes. La Commune de SAINT-THURIEN bénéficierait d'un fonds de concours d'investissement d'un montant de 38156 € contre 20276 € prévus précédemment.

Il précise également que l'adhésion à ce plan induit pour la Commune une augmentation de l'ouverture de la médiathèque de 4 heures par semaine. D'autre part, l'instauration de la carte unique sur le territoire ne permettra plus au conseil municipal de fixer les tarifs des abonnements de la médiathèque.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces éléments, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ajourner cette question dans l'attente de réponses précises concernant l'obligation d'ouverture au public de 12 heures hebdomadaires et le samedi après-midi ainsi que sur les conditions de versement ou reversement de l'abonnement à la Commune dont est originaire l'utilisateur.

Remarques :

Nicolas LE NAOUR dit que la Commune de SAINT-THURIEN subira les augmentations éventuelles de tarifs décidées par la Communauté de Communes.

Daniel HUIBAN revient sur les 4 heures hebdomadaires éventuelles ainsi que l'ouverture le samedi après-midi et les conséquences financières pour la collectivité.

Fabienne LE GALL se pose la question concernant la fréquentation de la médiathèque le samedi après-midi.

Flore MEFORT ne trouve pas logique que le tarif soit le même à SAINT-THURIEN et à QUIMPERLE compte tenu de la différence des structures.

Valérie COMBOT, présente à la réunion en qualité de correspondant de presse, donne quelques précisions à l'assemblée à la demande du Maire. Elle indique qu'il y a toujours du travail à faire, même si il n'y a pas de passage. Elle s'interroge sur le départ des lecteurs vers Quimperlé et indique que les agents des médiathèques n'ont pas toutes les réponses non plus. Le dossier est toujours à l'étude à la Communauté de Communes.

Jean-Pierre GUILLORE informe, qu'à l'heure actuelle, aucun usager n'a fait de demande pour l'ouverture le samedi après-midi. Daniel HUIBAN répond que c'est parce que les horaires établis actuellement doivent convenir.

Jean-Pierre LE DUIGOU pense que le nombre d'heures d'ouverture devrait être fixé en fonction de la taille des Communes.

Daniel HUIBAN et Françoise GOLIES soulignent le coût pour la Commune.

Jean-Pierre GUILLORE confirme à Daniel HUIBAN que si la Commune ne signe pas la convention, elle ne percevra pas les aides de la Communauté de Communes (investissement et fonctionnement) et les usagers de la médiathèque de SAINT-THURIEN ne pourront pas aller dans une autre structure du territoire.

Fabienne LE GALL propose qu'on émette une condition à l'adhésion à ce plan : accord mais à titre expérimental et dit que ce plan est intéressant pour les abonnés.

Daniel HUIBAN dit qu'il n'est pas d'accord sur le fait que les 12 heures hebdomadaires soient imposées et ne trouve pas logique que les petites communes perçoivent 15 % du coût en fonctionnement, alors que les autres perçoivent 20 %. Il est surpris que seule la Commune de SAINT-THURIEN émette des réticences.

Carole DAUPHIN se demande si on assistera à une progression des abonnés si on ouvre plus.

Hélène CHARPENTIER craint que la Commune perde des lecteurs.

Jean-Pierre LE DUIGOU demande si la Commune peut discuter les horaires avec la Communauté de Communes. Jean-Pierre GUILLORE répond que le courrier transmis suite à la réunion du 22 septembre est, pour l'instant, resté sans suite. Une nouvelle demande d'éclaircissement va être transmise à la Communauté de Communes.

6°) Modification du nom de la Communauté de Communes de Quimperlé :

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que, par délibération en date du 1^{er} octobre 2015, le conseil communautaire de la COCOPAQ a approuvé la dénomination de la communauté de communes « Quimperlé communauté » qui se substituera à la dénomination « COCOPAQ ».

Il précise que, conformément à la réglementation, les conseils municipaux disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » et 1 abstention (Daniel HUIBAN), émet un avis favorable à la modification du nom de la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé par « Quimperlé communauté » en remplacement de la « COCOPAQ ».

Remarques :

Daniel HUIBAN dit que SAINT-THURIEN devient la banlieue de QUIMPERLE. Avant, on parlait bien de communauté de communes, maintenant il s'agit de Quimperlé, ville centre. On valorise la ville centre plus que les Communes.

Joël DERRIEN indique que cette nouvelle appellation est plus lisible pour les personnes extérieures au territoire et que notre territoire est entre deux autres communautés dont les appellations reprennent le nom de la ville centre : CONCARNEAU et LORIENT. Il précise que le territoire remplit maintenant les conditions pour passer en communauté d'agglomération.

Flore MEFORT dit également que le nom COCOPAQ n'est pas très parlant.

Le débat dévie ensuite sur la communauté d'agglomération.

Jean-Pierre LE DUIGOU dit que les élus ont bien compris qu'il y aurait plus de dotation, mais SAINT-THURIEN devient l'agglomération de QUIMPERLE.

Daniel HUIBAN demande ce que cela va apporter de plus. Joël DERRIEN répond que la dotation sera plus élevée et qu'une réunion va avoir lieu bientôt pour informer tout le monde. Il pense que ce serait une erreur de ne pas aller dans ce sens.

Daniel HUIBAN remarque qu'il n'y aura pas de compétence supplémentaire mais des dépenses plus conséquentes, notamment au niveau des indemnités des élus. Jean-Pierre GUILLORE répond que l'augmentation des indemnités n'est pas une obligation. Daniel HUIBAN dit que cela suivra sûrement. Les Communes doivent faire attention à leurs dépenses et les élus devraient montrer l'exemple. Il demande si leur travail sera plus conséquent.

Christine KERDRAON espère que les Communes récupéreront un peu des dotations que la communauté récupérera.

Jean-Pierre LE DUIGOU remarque qu'en matière de communication, la communauté fait beaucoup à propos de ce sujet, « c'est du jamais vu » (courrier, réunion...). Ils veulent que tout le monde vote pour.

Joël DERRIEN répond qu'il faut informer, sinon il y aura des reproches concernant le manque d'informations. Il précise que la décision du passage en communauté d'agglomération doit être prise avant le 10 décembre afin que le préfet prenne l'arrêté avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Jean-Pierre GUILLORE profite pour informer les membres du conseil municipal que la prochaine réunion aura lieu le mardi 8 décembre 2015 afin d'aborder ce sujet.

7°) Projet de schéma départemental de coopération intercommunale – Avis :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Préfet du Finistère a transmis le 13 octobre 2015 le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) visant à fusionner les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et à réduire le nombre de syndicats intercommunaux.

Il précise que, conformément aux dispositions de l'article L.5210-1-1 IV du Code Général des Collectivités Territoriales, ce projet doit être soumis à l'avis du conseil municipal dans le délai de deux mois à réception du document, à savoir avant le 13 décembre 2015.

Monsieur le Maire indique, qu'après réflexion, il pense qu'une position commune doit être prise par les Communes du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé et propose d'ajourner cette question qui sera revue après qu'il ait pris contact avec les différents Maires et avant le 13 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ajourner cette question et de la reporter à l'ordre du jour du conseil municipal du 8 décembre 2015.

Remarques :

Jean-Pierre GUILLORE propose de reporter cet avis car il pense qu'il est préférable que toutes les communes du territoire adoptent une position commune plutôt que chacune le traite individuellement. Il précise que, dans ce projet, on ne parle ni du SIVOM de SCAER, ni du SIVU de l'aérodrome.

Jean-Pierre LE DUIGOU précise que la Commune de SCAER a déjà émis un avis défavorable.

Jean-Pierre GUILLORE préfère attendre pour connaître la position des communes de la communauté de communes.

Joël DERRIEN précise que le Préfet pousse pour une intégration rapide des syndicats à la communauté de communes notamment des syndicats d'eau pour le 1^{er} janvier 2017. La communauté de communes préférerait une intégration au 1^{er} janvier 2020 ou, à défaut, au 1^{er} janvier 2019, afin de pouvoir tout étudier. Il pense aussi qu'il est préférable de reporter la question à un prochain conseil pour avoir une position commune ; ce qui renforcera les avis.

Jean-Pierre GUILLORE propose de réinscrire la question à l'ordre du jour du 8 décembre prochain.

8°) Extension d'un élevage avicole à SCAER – Enquête publique – Avis :

Le Maire indique aux membres de l'assemblée que le Préfet, par arrêté du 23 septembre 2015 a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 19 octobre au 19 novembre 2015 pour la demande d'autorisation présentée par Madame Marie-Thérèse SINGUIN-BRIEC concernant l'extension de son élevage avicole implanté à Tréouzal à SCAER.

Il précise que, conformément à l'article R.512-20 du Code de l'Environnement, le conseil municipal peut émettre un avis sur cette demande qui devra être transmis au Préfet dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, après en avoir délibéré, par 1 voix « contre » (Laurent MINTEC), 7 abstentions (Nicolas LE NAOUR, Françoise GOLIES, Carole DAUPHIN, Fabienne LE GALL, Flore MEFORT, Cédric JAULNEAU et Joël DERRIEN) et 6 voix « pour » émet un avis favorable.

Remarques :

Jean-Pierre GUILLORE demande à Jean-Pierre LE DUIGOU quelques explications concernant les chiffres, notamment l'azote. Jean-Pierre LE DUIGOU répond que c'est bien optimisé (très proche des limites autorisées), c'est en règle mais que, s'il était dans l'administration, il emmènerait un contrôleur sur place.

Jean-Pierre GUILLORE est surpris que l'on puisse exploiter un élevage sans être propriétaire de terrains.

Jean-Pierre LE DUIGOU répond que c'est le propre de tous les plans d'épandage.

Laurent MINTEC s'étonne de la quantité de volailles. Joël DERRIEN calcule, cela fait 27 volailles au m².

Françoise GOLIES demande si cette extension crée des emplois. Jean-Pierre GUILLORE et Jean-Pierre LE DUIGOU répondent que non.

Daniel HUIBAN se demande s'il y a aussi des enquêtes publiques pour l'extension des élevages de vaches. Hélène CHARPENTIER lui répond que oui.

Daniel HUIBAN dit qu'il ne faut pas perdre de temps avec ça, ce n'est qu'un avis.

9°) Quart d'heure de libre expression :

- a) Daniel HUIBAN indique que Joël DERRIEN, demeurant au Lotissement de Roz-Minez à SAINT-THURIEN, lui a parlé du projet de modification du règlement du lotissement concernant l'autorisation d'installer des poulaillers. Il lui a dit qu'il était contre et que le règlement était modifié trop souvent. Il lui a ensuite fait part d'une demande verbale pour l'installation d'un abri de jardin qu'il avait faite. Joël DERRIEN lui avait répondu que cela n'était pas possible, mais il dit que certains ont construit sans doute sans autorisation. Jean-Pierre GUILLORE explique de quoi il s'agit, qu'une demande a été formulée pour l'installation d'un poulailler avec 2 ou 3 poules. Le dossier est en cours pour obtenir les accords des différents propriétaires. Marie-Hélène PITON demande s'il s'agit bien de poules, il ne faut pas accepter les coqs.
- b) Laurent MINTEC demande des renseignements concernant les communes nouvelles (fusion de communes). Il demande s'il y a un intérêt. Joël DERRIEN répond que l'intérêt, c'est la dotation qui ne sera versée qu'une seule fois. Jean-Pierre LE DUIGOU précise qu'actuellement, à SAINT-THURIEN on ne paie pas beaucoup d'impôts ; suivant la Commune avec laquelle on fusionnerait, ça peut être différent. Joël DERRIEN pense que ça concerne plus les très petites communes. Laurent MINTEC demande si on aurait plus de sièges à la communauté de communes, si on pèserait plus lourd face à QUIMPERLE. Daniel HUIBAN répond que, de toute façon, l'objectif de la communauté de communes est d'absorber les communes et de les faire disparaître. Jean-Pierre LE DUIGOU se demande avec quelle commune SAINT-THURIEN pourrait fusionner : Bannalec, Scaër, Querrien ? Laurent MINTEC précise que ça peut aussi être GUISCRIF même qu'il s'agit d'un autre département.
- c) Marie-Hélène PITON dit que c'est très bien d'organiser des expositions à la Mairie mais qu'il faudrait que ça paraisse dans la presse. Fabienne LE GALL répond que l'exposition a été installée hier et que ça va paraître dans la presse et que ça figure déjà sur le site internet de la Commune. Marie-Hélène PITON demande si la commune pense continuer. Fabienne LE GALL lui répond que oui, sauf pendant les travaux d'aménagement de la mairie à venir. Marie-Hélène PITON indique qu'il y a moyen d'exposer sur les murs à la médiathèque. Valérie COMBOT répond qu'elle a contacté Monsieur PAUGAM. Marie-Hélène PITON lui répond qu'il y a déjà pas mal de monde qui peignent à SAINT-THURIEN. Fabienne LE GALL précise qu'elle a un projet d'exposer les œuvres des thuriennois. Valérie COMBOT indique qu'une nouvelle exposition va avoir lieu à la médiathèque (habitat durable et architecture) et qu'il faut prévoir une intervention de Laurent MINTEC.
- d) Jean-Pierre LE DUIGOU demande que les tours de service pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 soient adressés dès maintenant aux élus afin de pouvoir modifier si besoin.
- e) Jean-Pierre GUILLORE informe les élus que les travaux d'aménagement de la mairie devraient débiter en février et que les travaux de canalisations d'eau réalisés par l'entreprise TRAOUEN vont commencer le 16 novembre prochain.
- f) Françoise GOLIES demande confirmation qu'il y a bien deux conseils municipaux prévus en décembre ; un le 8 et l'autre le 18.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 12 novembre 2015

Le Maire,

Jean-Pierre GUILLORE.

